



Commune de VAUX LES PRÉS

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 20 novembre 2015

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés
le vendredi 20 novembre 2015 à 20h30,
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 10 novembre 2015.

Présents :

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine
LAGRANGE, Renée LEGUIN, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT

Excusés : Thierry MOINE, procuration à Yannick MOREIRA

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 octobre 2015.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

Le maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour inscription d'un point supplémentaire non prévu à l'ordre du jour concernant une opération d'ordre budgétaire à effectuer.

Accord à l'unanimité.

Opération d'ordre budgétaire concernée : lors de la réalisation des travaux de la RD216, un avenant au marché de travaux avait été décidé pour le renforcement de la chaussée ainsi que la signalisation horizontale et verticale. Or, ces travaux supplémentaires peuvent également être pris en charge par le Conseil départemental au titre des OPSA(*) et la subvention correspondante n'avait pas été prévue au budget. Il est donc nécessaire d'effectuer une inscription budgétaire de 2776€ aux comptes 4581 (dépenses d'investissement) et 4582 (recettes d'investissement).

(OPSA : Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération)

Décision : Accord du conseil à l'unanimité.

Suite à de nouveaux éléments transmis par le Conseil départemental après la date du conseil, les montants indiqués sur cette décision modificative seront revus lors du prochain conseil.

2- Demande de subvention pour la mise aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite et aménagement du cimetière.

Prévision de travaux pour l'année 2016 : aménagements et mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) du cimetière de Vaux les prés. Le projet prévoit la création d'une voie d'accès évitant aux PMR d'emprunter des escaliers, la création de places de parking, le déplacement du portail d'entrée, la redistribution de la circulation à l'intérieur

du cimetière et la création de 5 caveaux doubles, qui pourront dans l'avenir être rétrocédés aux familles.

Le devis estimatif basé sur cette prévision de travaux s'élève à 143.395,63 € HT (Maîtrise d'Oeuvre incluse) soit 172.074,76 € TTC et peuvent être financés par l'Etat au titre de la DETR(*).

(DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Décision : Le conseil valide à l'unanimité cette prévision de dépense, qui pourra être revue au moment de l'engagement des travaux. Il autorise le maire à procéder et signer la demande de subvention DETR, à engager les marchés de travaux et à les financer.

3- Demande de subvention pour l'aménagement et la mise en sécurité de la liaison des rues de la grande vigne et des écorchoués.

Prévision de travaux pour l'année 2016 : réalisation des aménagements de la liaison entre la rue de la grande vigne et la rue des écorchoués qui dessert le lotissement « fougères ». Les travaux prévoient la réalisation d'un trottoir aux normes PMR, un revêtement partiel de la chaussée en enrobé. Un passage piéton (et une signalisation verticale) sur la rue de la grande vigne permettra d'assurer la liaison piétonnière avec le trottoir de la rue des écorchoués. L'aménagement inclut également la canalisation des eaux pluviales.

Le devis estimatif basé sur cette prévision de travaux est de 28.417,10 € HT (M.O. incluse) soit 34.100,52 € TTC, pouvant être pris en charge par l'Etat au titre de la DETR.

Décision : Le conseil valide à l'unanimité cette prévision de dépense.

Il autorise le maire à procéder et signer la demande de subvention DETR, à engager les marchés de travaux et à les financer.

4- Demande de subvention pour les travaux de voirie rue des charrières.

Prévision de travaux pour l'année 2016 : le projet prévoit la pose de caniveaux et bordures afin de canaliser les eaux pluviales. Le devis estimatif basé sur cette prévision de travaux est de 24.157,27€ HT (M.O. incluse), soit 28.988€ TTC, pouvant être pris en charge par l'Etat au titre de la DETR.

Décision : Le conseil valide à l'unanimité cette prévision de dépense.

Il autorise le maire à procéder et signer la demande de subvention DETR, à engager les marchés de travaux et à les financer.

5- Demande d'achat du SMAIBO d'une partie de la parcelle B691 pour 662m² incluse dans le périmètre de la Zac de l'échange.

Le maire informe le Conseil que, dans le cadre de l'aménagement de la Zac de l'Echange, le SMAIBO* veut acquérir une partie de la parcelle B691 au lieudit « Champ Carat » d'une contenance de 662m² au prix de 0,53€ le m².

(SMAIBO : syndicat mixte de l'aire industrielle de Besançon ouest)

Décision : Accord à l'unanimité pour cette cession de terrain.

6- Décision modificative suite à dissolution du Sivos de Pouilley les vignes.

Par délibération en date du 20 juin 2015, le conseil municipal avait validé la répartition des actifs résultant de la dissolution du Sivos de Pouilley les vignes.

Une décision modificative est nécessaire pour inscrire ces recettes non prévues au budget initial, soit les sommes de 783,18 € en investissement et 670,27 € en fonctionnement.

Décision : Accord à l'unanimité.

7- Fixation de la durée d'amortissement du raccordement ERDF (RD216 lotissement Neolia).

La facture d'enfouissement du réseau d'électricité desservant le lotissement Neolia est de 6410€. Il est proposé un amortissement sur 10 ans soit 641 euros par an.

Décision : Accord à l'unanimité pour un amortissement de ces travaux sur 10 ans.

8- Procès-verbal ONF de reconnaissance des limites de propriétés de la forêt communale de Vaux les prés.

Un état détaillé des limites de la forêt communale de Vaux les prés a été réalisé au cours de l'été 2015. Ce travail a mis en évidence un problème d'empiètement et destruction de limite sur le massif du bois de Fouré (parcelle 1) par des matériaux déposés a priori par un particulier de la commune de Champagney, sur une surface de 1 are.

Décision : Le conseil décide de contacter la commune de Champagney pour proposer un arrangement amiable, voire une cession de la parcelle.

9- Délivrance des coupes d'affouage 2015-2016.

Une délibération est à prendre pour la délivrance des coupes :

- au lieu-dit Charmelot, parcelle 5R en affouage pour les produits de faible valeur (houppiers et taillis) pour 89 mètres cubes : taxe d'affouage 10 € le stère.
- Et au lieu-dit Bois de Fouré, parcelle 4J estimée à 23 mètres cubes pour créer des cloisonnements. Taxe d'affouage: 1 euro symbolique le stère en raison des difficultés d'accès.

Et Décision : Accord à l'unanimité sur ces bases.

(NB. 1mètre cube équivaut à 1,3 stère)

10- Assiette, destination et dévolution des coupes de l'exercice 2016/2017.

Les parcelles concernées de la forêt communale sont les parcelles 5R (pour régénération de la forêt) et 11J (coupes d'éclaircie et chablis éventuels) ;

Le volume prévisionnel fixé par l'état d'assiette de l'ONF est de :

- 70 mètres cubes en bois façonnés en bord de route pour la parcelle 5R
- et 126 mètres cubes en « délivrance » pour la parcelle 11J.

Décision : Accord à l'unanimité

11- Devis pour la réalisation des travaux forestiers.

Travaux prévus sur parcelle 5R : peignage de la ronce,

Sur la parcelle 11, cloisonnement sylvicole (réalisation de layons)

Devis estimatif de 815,64 HT soit 897,20 TTC pour les deux parcelles.

Décision : Accord à l'unanimité

12- Organisation du scrutin des élections régionales des 6 et 13 décembre.

En prévision des prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre, les permanences du bureau de vote se feront par plages de 2h00 selon les tableaux suivants :

Scrutin du 6 décembre

08h00 à 10h00 : René GIRARD / Yannick MOREIRA / ?

10h00 à 12h00 : René GIRARD / Germaine GIRARD / Daniel GROSJEAN

12h00 à 14h00 : Philippe LACROIX / ? / ?

14h00 à 16h00 : Renée LEGUIN / Martine LAGRANGE / Michel JEANNIN

16h00 à 18h00 : Alain ROUSSELOT / Nicolas RICHARD / ?

Scrutin du 13 décembre

08h00 à 10h00 : René GIRARD / Yannick MOREIRA / Isabelle WICKY

10h00 à 12h00 : René GIRARD / Philippe LACROIX / Daniel GOUDIER

12h00 à 14h00 : Daniel GOUDIER / Thierry MOINE / Catherine MOINE

14h00 à 16h00 : Renée LEGUIN / Martine LAGRANGE / Michel JEANNIN

16h00 à 18h00 : Alain ROUSSELOT / Nicolas RICHARD / ?

13- Proposition de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), élaboré par le Préfet, sert de cadre de référence aux périmètres et évolutions des intercommunalités. Les dispositions résultant de la loi NOTRe* (seuils minimum de population...) ont amené le Préfet à élaborer un nouveau SDCI qui est proposé aux communes et intercommunalités pour avis.

Ce nouveau texte formule des propositions de fusion de communautés de communes du Doubs et de syndicats intercommunaux, avec disparition de certains syndicats.

La commune de Vaux les Prés n'est concernée que par la proposition de fusion du SMAIBO* (compétences économique et industrie) avec le SMPSI* (vocation micromécaniques...).

Ces deux entités, à vocations différentes, ont émis un avis défavorable à ce projet de fusion.

(NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

(SMPSI : syndicat mixte du parc scientifique et industriel)

Décision : Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au projet de fusion du SMAIBO et du SMPSI.

14- Présentation du rapport d'activité de la CAGB.

Le rapport d'activité 2014 de la Cagb est présenté aux membres du conseil. Ce document est consultable sur le site Internet www.vauxlespres.com.

Décision : Le conseil prend acte de ce document qui n'appelle pas de remarques particulières.

15- Présentation du rapport de visite de la station d'épuration.

Le rapport est présenté aux élus. Les analyses effectuées portent sur le réseau de collecte d'assainissement de Vaux les Prés, environ 5,2 km, et la station d'épuration. Ces ouvrages sont totalement conformes aux normes en vigueur. Le réseau dessert 450 habitants (commune et Zac) pour 162 abonnés soit 2,8 habitants par abonné (en baisse par rapport à 2013).

Les variations tarifaires en 2014 par rapport à 2013 sont nulles ou très faibles.

Décision : le conseil valide à l'unanimité le rapport présenté

16- Réglementation applicable à la taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles.

La commune du Narbief a interpellé les parlementaires et les communes sur les effets d'une loi de juillet 2010 relative aux cessions de terrains devenus constructibles.

Selon ce texte, en cas de vente d'un terrain classé en zone constructible après cette date, une taxe s'applique sur la plus value réalisée sur la différence entre le prix d'acquisition (prix du terrain agricole en cas de propriété ancienne des communes) et le prix de vente. La commune du Narbief doit ainsi reverser à l'Etat plus de 100 000 € de taxes suite à la vente de terrains communaux qu'elle a elle-même viabilisés.

Cette commune relève qu'il n'est pas tenu compte dans ce calcul des frais qu'elle a engagés pour rendre le terrain constructible ce qu'elle juge anormal et elle a alerté les parlementaires et les communes.

Décision : Le Conseil Municipal partage la position de la commune du Narbief et lui apporte à l'unanimité son soutien dans sa démarche.

Compte rendu de visites à Chemaudin

Le maire informe le conseil de rencontres récentes avec la commune de Chemaudin.

A l'origine de ces contacts sollicités par notre commune, il s'agissait d'étudier les pistes d'un investissement en commun pour une école. En effet, des travaux importants sont nécessaires à l'école de Vaux les prés, notamment pour la mise aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite. De plus, l'avenir démographique du village (lotissements) devrait conduire la commune à créer deux nouvelles classes. Notre commune hésite à engager ces travaux sans être totalement assurée des financements à obtenir de l'Etat.

C'est ce qui a amené le maire à solliciter cette rencontre avec la municipalité voisine de Chemaudin pour évoquer cette question.

A partir de ces premiers échanges, une réflexion s'est instaurée sur un rapprochement intercommunal allant au-delà de cet investissement commun unique. En effet, les pouvoirs publics (loi NOTRe) incitent fortement à la création des « communes nouvelles » (maintien des dotations de fonctionnement).

Afin d'être mieux éclairé sur ces perspectives, les maires des deux communes ont sollicité une rencontre avec M. Serge RUTKOWSKI, maire de la commune nouvelle des Auxons.

M. RUTKOWSKI a présenté l'historique de la fusion récente des deux communes d'Auxon-dessus et Auxon-dessous. Il a apporté un certain nombre de détails sur les aspects à ne pas négliger et les travaux préparatoires indispensables pour envisager un rapprochement avec les meilleurs atouts.

Au cours des échanges, les municipalités de Chemaudin et Vaux les prés ont noté que les incitations financières de l'Etat ne doivent pas être un critère déterminant. Un rapprochement éventuel doit reposer sur un certain nombre d'enjeux et d'intérêts communs, sur les services nouveaux qui pourraient être proposés à la population, ou encore sur les économies d'échelle qui pourraient résulter d'une fusion éventuelle.

Les deux maires se sont engagés à solliciter les avis des deux conseils municipaux et à engager une réflexion sur ce sujet.

M. le maire sollicite le sentiment des élus de Vaux les prés sur cette perspective de rapprochement.

Avis du conseil : au cours du débat, les élus notent que les habitudes de vie des résidents de Vaux les amènent déjà à utiliser de nombreux services sur Chemaudin : petits commerces, pharmacie, boulangerie, activités culturelles ou sportives, paroisse... La zone de l'Echange assise sur les deux communes, constitue en outre un point de rapprochement important.

Les élus relèvent qu'en tout état de cause, les petites communes seront inévitablement amenées à fusionner dans un avenir relativement proche. Ainsi, pour les communes qui ne

Les élus relèvent qu'en tout état de cause, les petites communes seront inévitablement amenées à fusionner dans un avenir relativement proche. Ainsi, pour les communes qui ne l'auront pas décidé par elles mêmes, les fusions seront décidées par le Préfet sur des critères de taille et proximité mais pas forcément sur des critères d'intérêts communs.

Notant en conclusion de ce débat qu'il est préférable d'agir que de subir, les élus émettent un avis favorable unanime à la poursuite de cette réflexion.

Une prochaine rencontre entre les maires et adjoints des deux communes est fixée fin janvier.

Questions diverses

- **Bâtiments** : parvis de la mairie : pose prochaine d'un nouveau tableau d'affichage et des drapeaux ; Intérieur mairie, fin de travaux en cours. Mobilier en commande chez Top Office.
- **Ecoles** : conseil d'école récent ; Villers-Buzon souhaiterait intégrer la Cagb. 183 enfants à la prochaine rentrée (182 actuellement).
- **Urbanisme** : 3 réunions de la commission urbanisme depuis le conseil du 16 octobre. Un tableau des dossiers étudiés, des propositions et travaux de la commission est présenté en séance ainsi qu'un état des transactions soumises au droit de préemption communal ; Une réunion organisée par la DDT sur la fiscalité de l'urbanisme : la commune doit désormais transmettre à la DDT les éléments nécessaires au calcul des taxes.
Réunion à la CAGB pour un point de situation sur les dossiers transmis depuis juillet et dossiers en cours.
- **Sievo** : Participation à une réunion du Sievo. Intervention longue sur l'utilisation des pesticides et les incidences sur l'eau potable.
- **Environnement** : abattage récent des arbres sous l'église.
- **Souvenir** : projet d'installation sur l'esplanade de la mairie de la plaque commémorative des habitants de Vaux les prés décédés au cours du conflit de 14-18 (cette plaque est actuellement à l'intérieur de l'église).
- **Sécurité** : plan de secours communal fixé par arrêté municipal.
- **CCAS** : Repas de Noël le 12 décembre ; Fête d'halloween le 30 octobre 16 enfants accompagnés. Bons retours des parents présents sur cette première expérience.
- **Bulletin communal** : bouclage le 10 décembre ; rappel aux conseillers de faire remonter tous leurs articles rapidement.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45.

Fait le 21 novembre 2015,

le Maire,

B. GAVIGNET

